



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles

Question écrite n° 60615

Texte de la question

M. Alfred Almont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation de la filière banane de la Guadeloupe et de la Martinique, épine dorsale de l'agriculture de ces deux îles et élément essentiel d'équilibre économique et social, qui se trouve engagée depuis le début de l'année 2004 dans un processus d'effondrement qui s'accélère en ce début d'année 2005 : 700 emplois détruits en 2004, plus de 300 depuis le début de 2005. Sans mesure immédiate et d'une ampleur suffisante, la production bananière de ces deux régions, pratiquement la seule à l'exportation, aura disparu avant la fin de l'année, soit plus de 1 200 exploitations et 15 000 emplois directs supprimés alors même que, sous l'impulsion des producteurs des quatre régions européennes productrices de banane, les Canaries, la Guadeloupe, Madère et la Martinique auxquelles s'est jointe Chypre, les gouvernements de ces États membres s'apprêtent à engager avec Bruxelles l'indispensable réforme du système de soutien à la production européenne de banane. Au titre de l'année 2003, la perte des producteurs se montait à 34 MEUR. La Commission n'a accordé aux producteurs, malgré une intervention du Premier ministre, qu'une aide compensatoire de 17 MEUR, soit la moitié du besoin des producteurs antillais. Cette perte est venue s'ajouter à celle des années précédentes conduisant à une perte cumulée de 65 MEUR à la fin de 2003. Pour sortir de la crise en 2005, deux éléments sont indispensables : obtenir que l'aide compensatoire au titre de l'année 2004, qui sera arrêtée par la Commission le 19 avril prochain, permette aux producteurs français des Antilles de percevoir la « recette forfaitaire de référence » de 640 EUR la tonne, niveau fixé par le règlement CEE n° 404/93 ; obtenir, en plus, de la commissaire en charge de l'agriculture, Mme Fischer Boel, l'autorisation que la France octroie des aides d'État pour éponger le déficit cumulé de 65 MEUR à la fin de 2003. Il souhaite connaître les démarches entreprises auprès de la Commission européenne à ce jour concernant ces deux demandes afin d'éviter une catastrophe économique et sociale dans ces régions déjà ravagées par le chômage.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention sur les difficultés que connaît la filière de la banane en Guadeloupe et en Martinique et demande à être informé des démarches entreprises par le Gouvernement auprès de la Commission européenne pour porter remède à cette situation. Le Gouvernement est pleinement conscient de l'importance de la filière de la banane dans l'économie générale des deux départements antillais et il est déterminé à en assurer la défense et le soutien. Ainsi, pour défendre le dossier de la banane, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a, en février dernier, avec ses collègues espagnol, portugais et chypriote adressé un courrier à Mme Fischer-Boel, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, pour lui indiquer l'importance qu'ils attachent aux travaux de la Commission concernant la réforme de l'Organisation commune des marchés (OCM) de la banane qui doit intervenir au 1er janvier 2006. En particulier, a été soulignée l'attention qui doit être apportée à la redéfinition du volet interne de cette OCM dont le fonctionnement actuel est déséquilibré au détriment des producteurs antillais. S'agissant du soutien à la filière, un « contrat de progrès » sur cinq ans a été passé en juin 2004 entre l'État et les groupements de producteurs. Ce contrat comporte différents volets dont la mise en place intervient comme programmé. Ainsi, le travail

accompli par l'Union des producteurs a déjà favorisé les conditions de commercialisation, la mise au point de la campagne de promotion suit son cours et les diagnostics des exploitations sont effectués à plus de 80 %. À court terme, et dans l'attente de l'impact, à moyen terme, des effets du contrat de progrès et, à plus long terme, du futur volet interne de l'OCM, le Gouvernement a mis en place des mécanismes de soutien en trésorerie au bénéfice des planteurs sous la forme d'avances du Trésor, au taux du marché. Après une avance du Trésor de neuf millions d'euros attribuée en 2004 et dont la reconduction a été décidée, c'est une autre avance du Trésor de dix-huit millions d'euros qui vient d'être versée. De même, le Gouvernement s'est mobilisé pour obtenir, lors du comité de gestion de la banane du 19 avril prochain, le meilleur soutien communautaire possible à court terme. Ainsi, avec le ministre de l'outre-mer, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité a rencontré, le 11 avril dernier, le commissaire européen à l'agriculture et au développement rural pour lui demander de porter le complément d'aide compensatoire attendu au titre de 2004 à un niveau maximum. Cela permettrait aux producteurs antillais de bénéficier en 2004 de la « recette forfaitaire de référence ». Une écoute attentive a été obtenue de la Commission et le Gouvernement reste mobilisé pour qu'une solution soit trouvée afin que les producteurs antillais puissent bénéficier de ce niveau de recette. S'agissant du traitement de l'endettement accumulé par les planteurs, il convient de souligner que c'est en premier lieu dans le cadre du contrat de progrès que ce dossier doit être examiné. Des audits des exploitations ont été menés, en Guadeloupe comme en Martinique, pour établir de façon précise la situation financière des producteurs et définir les conditions de résorption de leur dette, notamment sociale. À cet effet, pourra notamment être utilisé l'article 111 de la loi de finances rectificative pour 2004 qui a créé un dispositif d'étalement spécialement conçu pour les producteurs de banane. Des propositions d'actions complémentaires seront également examinées, au vu de ce bilan d'ensemble, pour assurer la pérennité des exploitations.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Almont](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60615

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2598

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4538